



Rapport d'activité 2013

Syndicat de collecte et traitement des déchets de la vallée de Montmorency



Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Sommaire

REPÈRES 2013	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
<i>Présentation du Syndicat</i>	5
<i>Le fonctionnement</i>	5
PRÉVENTION	6
INDICATEURS TECHNIQUES	11
<i>Les emballages et les papiers/cartons</i>	12
<i>Le verre</i>	15
<i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	18
<i>L'Eco-site</i>	22
<i>Les encombrants</i>	24
<i>Les déchets verts</i>	26
<i>Les autres services</i>	27
<i>La mise à disposition de bennes</i>	27
<i>La collecte du papier des écoles et des administrations</i>	28
<i>La collecte des déchets dangereux</i>	29
INDICATEURS FINANCIERS	30
<i>Repères 2013</i>	31
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	33
<i>Zoom sur la redevance spéciale</i>	34
COMMUNICATION	35
SYNTHÈSE	39
<i>Bilan des tonnages</i>	40
<i>Evolution des ratios en Kg/hab/an</i>	41
<i>Bilan du traitement</i>	42
<i>Bilan matière</i>	43

Repères 2013

122 853 tonnes de déchets ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2013 sur le territoire du Syndicat Emeraude.

Flux	Tonnages 2013	Variation /2012
Ordures Ménagères Résiduelles	76 772 t	-2,4 %
Eco-Site	13 361 t	+2,5 %
Emballages et papiers/cartons	11 275 t	- 0,7 %
Encombrants (PàP et AV)	8 764 t	+2,7 %
Verre	5 905 t	- 1,5 %
Bennes CTM.	4 052 t	-1,6 %
Déchets verts (PàP et AV)	2 151 t	+1,4 %
Textiles usagés (hors Eco-site)	443 t	-11,2 %
Papiers des écoles et des administrations	68 t	-9,7 %
Service Démétox et CTM	62 t	- 6,7 %

Filières de traitement

Valorisation matière	32 452 t
Mâchefers*	13 668 t
Papiers-cartons	8 212 t
Verre	5 905 t
Bois	1 387 t
Acier-aluminium	1 056 t
<i>(issus des collectes sélectives + des mâchefers*)</i>	
Plastiques	713 t
Ferraille	692 t
Stock valorisable	417 t
Autres	402 t
Valorisation agronomique	5 917 t
Valorisation énergétique en UIOM	54 671 t
Électricité	21 199 MWh
Chaleur.....	16 307 MWh
Stockage	44 620 t
Déchets inertes	4 587 t
Déchets non dangereux	38 983 t
Déchets dangereux (REFIOM*)	1 050 t
Traitements spécifiques	271 t
Filière textiles usagés (filière externalisée)	478 t
Réemploi	3 t

* Les mâchefers, l'acier et l'aluminium issus des mâchefers ainsi que les REFIOM sont des sous-produits de l'incinération qui viennent s'ajouter au bilan matière (cf. bilan du traitement 2013). Ils représentent un tonnage de 15 559 tonnes.

Présentation générale



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

CRÉATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Emeraude est une structure intercommunale dont l'origine remonte à 1993. Il regroupe, à ce jour, 17 communes qui forment le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency. Il a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (267 517 habitants / recensement INSEE 2010).

Le siège du Syndicat est basé à l'emplacement de l'Eco-site, sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes).

COMPÉTENCES

Le Syndicat Emeraude exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble du territoire.

TERRITOIRE

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes, réparties sur 3 communautés d'agglomération, avec une moyenne d'habitat collectif d'environ 60 %.

Commune	Population INSEE (2010)
Andilly	2 524
Deuil-La Barre	21 509
Enghien-les-Bains *	11 809
Groslay	8 460
Margency	2 852
Montmagny	14 250
Montmorency	21 194
Saint-Gratien	20 156
Soisy-sous-Montmorency	17 428
Total CAVAM**	120 182
Franconville	33 097
Montigny-lès-Cormeilles	19 041
Sannois	26 090
Total Le Parisis	78 228
Eaubonne	24 062
Ermont	27 446
Montlignon	2 561
Le Plessis-Bouchard	7 730
Saint-Prix	7 308
Total Val & Forêt	69 107
Total Emeraude	267 517

*La commune d'Enghien-les-Bains a rejoint la CAVAM (**Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency) au 1^{er} janvier 2014. Pour des raisons d'harmonisation et de comparaison pour les années à venir, les données de la commune d'Enghien-les-Bains ont d'ores et déjà été intégrées à celles de la CAVAM.

CARTE SYNDICAT EMERAUDE



Carte du Syndicat au 01/01/2014

LE FONCTIONNEMENT

DES ÉLUS AUX SERVICES DES CITOYENS

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (58 ont été prises en 2013).

Un Bureau Syndical composé de 15 membres définit les grandes orientations et prépare les décisions qui seront prises en Comité Syndical.

En 2013, le Comité s'est réuni à 7 reprises et le bureau à 4 reprises. La commission d'appels d'offres s'est réunie 3 fois (attribution d'un marché relatif aux bornes enterrées et avis sur un projet d'avenant au marché de collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux).

Le Comité s'appuie sur une équipe de 13 agents majoritairement titulaires, répartis en 4 services : administratif, technique, prévention et communication, rattachés à une directrice.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.

Prévention

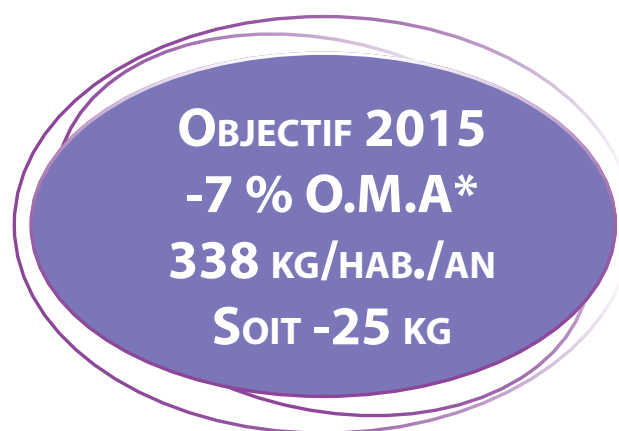


La prévention

Depuis janvier 2011, le Syndicat Emeraude s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sur 5 ans, dont l'objectif principal est de réduire de 7 % les quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites sur le territoire.

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages et le verre.

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler) en amont de la collecte des déchets. Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.



* Par rapport à l'année de référence (2010)

BILAN 2013

Le Programme Local de Prévention (PLP) des déchets se décline en 8 actions :

ACTION N°1 : ACHETER ET JETER MOINS DE DÉCHETS

o Bilan des opérations

« Dites STOP aux emballages superflus »

Le Syndicat Emeraude a mené des opérations en grandes et moyennes surfaces pour agir contre le suremballage.

Les consommateurs apportaient leurs emballages qu'ils jugeaient superflus à un point de déballage aménagé en sortie de caisse. Le but était d'amener le consommateur à devenir «consom'acteur», en présentant les produits générant peu de déchets.

BILAN sur les emballages	Nombre d'emballages	Poids	Répartition
Auchan de Soisy (4 journées d'animation)	278	8 kg	79 % cartons 21 % plastiques
Carrefour de Sannois Association CLCV (1,5 journée d'animation)	153	3,4 kg	73 % cartons 27 % plastiques

ACTION N°2 : CHARTE DE L'AGENT ÉCO-RESPONSABLE

o Pratiques éco-exemplaires

Pour qu'une véritable dynamique s'engage sur la prévention, le Syndicat Emeraude a mis en place des pratiques éco-exemplaires en interne afin de les tester et de les diffuser auprès de ses partenaires (communes, communautés d'agglomération,...).

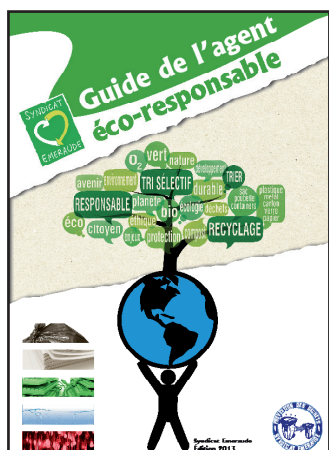
Les actions développées sont notamment :

- Réemploi des papiers jetés : animation scolaire « papier recyclé » ;
- Achat de gobelets réutilisables pour les réunions et la buvette des 20 ans du Syndicat Emeraude ;
- Paramétrage des imprimantes en noir/blanc et en recto/verso ;
- Formation au compostage pour les agents ;
- Utilisation de produits ménagers faits maison ;
- Relevés de la consommation d'essuie-tout ;
- Dématérialisation de la carte de vœux 2014 et du courrier départ.

o Charte de l'agent éco-responsable

La charte de l'agent éco-responsable a pour but de sensibiliser les agents sur l'impact de leur consommation sur l'environnement et de les engager à un changement de comportement par l'application d'éco-gestes.

Des informations et un zoom sur les bonnes pratiques sont développés pour chacun de ces thèmes : les déchets, les papiers, les achats, l'eau et l'énergie.



ACTION N°3 : PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit de 1/3 environ.

o Dotation en composteurs

Le Syndicat Emeraude propose l'achat de composteurs à prix réduits. En 2013, 231 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire.

Un site de compostage collectif, l'hôpital de jour «les Vignolles» à Eaubonne a également été équipé.

o Formations au compostage

10 ateliers ont été proposés dans les locaux du Syndicat et sur la plateforme de compostage pédagogique. Ces ateliers gratuits ont permis de former 150 habitants à la théorie et à la pratique du compostage.



o Recrutement de guides composteurs

Les guides composteurs sont des habitants bénévoles du territoire qui sont volontaires pour aider le Syndicat Emeraude à développer la pratique du compostage.

De septembre à décembre, une campagne de communication a été lancée pour recruter ces futurs guides.

En décembre, une soirée d'information a réuni plus d'une vingtaine de personnes pour expliquer la finalité de ce réseau. La ville de Saint-Gratien a été partenaire du Syndicat Emeraude pour conduire cette action.



ACTION N°4 : FOYERS TÉMOINS

o Bilan de l'opération « Foyers témoins »

20 foyers se sont portés volontaires pour participer à cette opération menée sur 3 mois.

Les objectifs de l'opération foyer témoin étaient de :


- Démontrer que chacun peut réduire sa production de déchets par l'application de quelques gestes simples :

BILAN 20 foyers témoins	OMR	Emb	Verre
Déchets évités	-29%	-19%	-19%
		-25%	

- Tester et mesurer l'efficacité de ces gestes.

- Communiquer, valoriser les résultats et les témoignages des foyers témoins à l'ensemble de la population au travers des outils de communication du Syndicat et par le biais de relais-partenaires (communes, associations, ...).

Les éco-gestes ayant eu le plus d'impact quantitatif sont :

 Le compostage car il permet de diminuer le poids des déchets en moyenne de 46 kg par personne et par an.



Le Stop-pub : sans cet autocollant les foyers témoins reçoivent 3 kg de publicités non adressées par mois. Avec le Stop-pub, les foyers ne reçoivent plus que 0,6 kg de publicités non adressées par mois soit 28,8 kg évités par foyer et par an.

o Opération « Boîtes aux lettres témoins »

L'action consiste à proposer aux habitants qui le souhaitent, de suivre le poids des publicités reçues dans leur boîte aux lettres. L'objectif est d'améliorer le dispositif actuel en faisant respecter l'autocollant Stop-pub auprès des annonceurs et distributeurs de publicités.

De nouveaux autocollants plus résistants aux UV et aux intempéries (matière vinyle) sont disponibles à l'accueil de :

- Éco-site du Plessis-Bouchard
- Mairies
- Communautés d'agglomération

BILAN	2012	2013
Points de distribution du stop-pub (cumulés)	17	51

- Bibliothèques et médiathèques

ACTION N°5 :

SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été réalisée dans deux centres de loisirs à Ermont :

- Centre de loisirs Delacroix
- Centre de loisirs Langevin



ACTION N°6 :

COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

Le Syndicat Emeraude a repris la compétence de la collecte des TLC (Textiles-Linges-Chaussures) sur l'ensemble de son territoire depuis juin 2011. Des conventions ont été signées avec les 4 collecteurs présents sur le territoire afin de conserver les conteneurs existants.

Pour l'extension du réseau de bornes TLC sur le domaine public, le collecteur privilégié est Éco-textile.

BILAN	2010	2011	2012	2013
Nombre de points d'apport volontaire textiles (cumulés)	48	51	59	62

L'éco-organisme « Éco-TLC » fixe comme objectif 1 point pour 2000 habitants. Pour atteindre cet objectif, il faudrait implanter 72 points d'apport textiles supplémentaires.

ACTION N°7 :

VALORISATION DES ENCOMBRANTS

o Campagne de distribution du guide du réemploi

Le Conseil Général du Val d'Oise a édité un guide qui répertorie l'ensemble des associations, des commerçants et des artisans du Val d'Oise qui agissent dans le domaine de la location, de la réparation et de l'occasion. Ce guide a été distribué dans toutes les mairies et bibliothèques du territoire.

o Collaboration avec Emmaüs

Emmaüs a été présent sur le test de déchèterie mobile à Enghien-les-Bains en novembre pour récupérer les objets réutilisables et détournables de la déchèterie. Il a aussi été présent sur l'Eco-site lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Cette dernière action a permis à Emmaüs de récupérer plus de 2,8 tonnes d'objets en deux jours.



o Réflexion sur un projet de recyclerie.

Les recycleries sont des structures à vocation sociale et environnementale qui permettent de récupérer des objets dont les gens désirent se débarrasser. Ces objets sont triés, nettoyés, réparés si besoin et remis en vente. Il n'en existe pour l'instant aucune dans le Val d'Oise.

Le Syndicat étudie l'opportunité et la faisabilité d'une recyclerie sur le territoire. Dans ce cadre, une visite de la recyclerie «2mains» au Blanc-Mesnil a été organisée avec les élus.

ACTION N°8 :

PROMOUVOIR L'APPLICATION D'ÉCO-GESTES CHEZ LES COMMERÇANTS

Le Syndicat Emeraude souhaite développer auprès des commerçants une action qui consiste à les sensibiliser à la réduction des déchets en les accompagnant vers un changement de comportement.

RÉUNIONS DE SUIVI DU PLP DE L'ANNÉE 3

Comité de suivi du 18 octobre 2013

Le comité de suivi est constitué d'élus et des représentants des différentes institutions tels que : l'ADEME, le Conseil Général du Val d'Oise et le Conseil Régional d'Île-de-France.

Comité de pilotage du 04 mars 2014

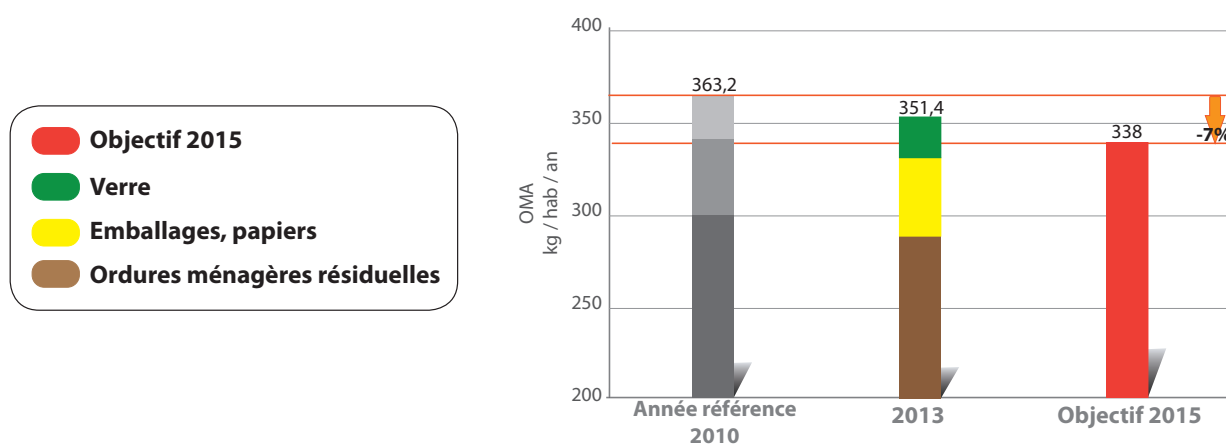
Le comité de pilotage est constitué d'associations, d'élus, de bailleurs, d'éco-organismes, de représentants des grandes et moyennes surfaces de distribution et des différentes institutions comme l'ADEME, le Conseil Général du Val d'Oise et le Conseil Régional d'Île-de-France.

BILAN DES RATIOS DES OMA¹

BILAN	2010	2011	2012	2013
Nombre d'habitants (INSEE de référence)	266 458	267 923	267 392	267 517
Poids OMA ¹ par habitant	363 Kg/hab./an	366 Kg/hab./an	359 Kg/hab./an	351 Kg/hab./an
Evolution par rapport à 2010	-	+ 0,6 %	-1,1 %	-3,3 %

¹ OMA : Ordures Ménagères et Assimilés = somme des ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables & papiers + verre

ÉVOLUTION DU RATIO DES OMA OBJECTIFS DU PLP



Indicateurs techniques



Les emballages & papiers / cartons

Les emballages et papiers / cartons sont collectés en mélange en bornes enterrées ou en bacs (cuve grise - couvercle jaune). Cette collecte sélective permet, après séparation par matériau sur un centre de tri, de recycler les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, le carton et les papiers.

Chiffres clés 2013

Tonnage des emballages et papiers/cartons collectés	11 275 t
Evolution des tonnages / 2012	- 0,68 %
Ratio	42,15 kg/an/hab
Erreurs de tri	1 964 t soit 17,45 %
Tonnages recyclés (avec stocks résiduels).	9 289 t

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des emballages est réalisée :

- par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

COLLECTE EN BACS

o FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est hebdomadaire (dite C1) aussi bien pour l'habitat pavillonnaire que pour l'habitat collectif.

o CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages et papiers/cartons est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Règle de dotation (fixée par délibération n°2008/02/03 du 15/02/2008) :

- 27 litres/habitant/semaine pour le pavillonnaire
- 15 litres/habitant/semaine pour le collectif



Le Syndicat Emeraude assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES



Les bornes enterrées dédiées aux emballages et papiers/cartons sont équipées d'un clapet jaune et sont généralement d'une capacité de 5 m³ (des modèles de 3 ou 4 m³ peuvent également être mis en place).

Commune	Nb bornes EMB
Andilly	1
Deuil-La Barre	12
Enghien-les-Bains	0
Groslay	0
Margency	1
Montmagny	5
Montmorency	3
Saint-Gratien	43
Soisy-sous-Montmorency	24
Total CAVAM	89
Franconville	66
Montigny-lès-Cormeilles	22
Sannois	36
Total Le Parisis	124
Eaubonne	8
Ermont	89
Montlignon	1
Le Plessis-Bouchard	9
Saint-Prix	0
Total Val & Forêt	107
Total Emeraude	320

LES TONNAGES D'EMBALLAGES ET PAPIERS/CARTONS

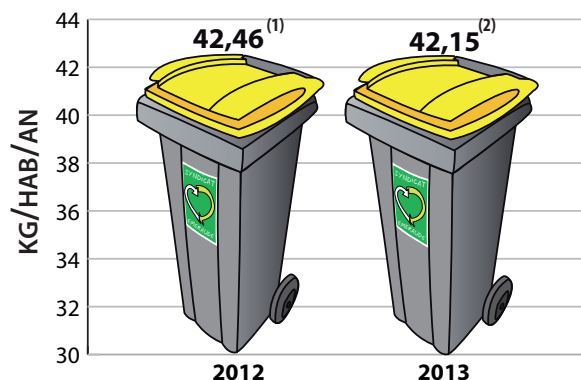
11 275 tonnes collectées en 2013

Diminution de 0,68 % des tonnages par rapport à 2012.

A noter cependant une augmentation de plus de 10 % des tonnages collectés en bornes enterrées grâce au déploiement du dispositif dans l'habitat collectif.

Commune	Population 2013	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux collectés	Evolution 2013-2012
Andilly	2 524	118,80	4,86	123,66	4,04%
Deuil-La Barre	21 509	927,85	58,62	986,47	-0,72%
Enghien-les-Bains	11 809	425,82		425,82	-4,14%
Groslay	8 460	372,75		372,75	1,01%
Margency	2 852	149,39	11,58	160,97	-1,45%
Montmagny	14 250	337,61	21,94	359,55	0,16%
Montmorency	21 194	875,11	19,76	894,87	-1,84%
Saint-Gratien	20 156	568,69	177,38	746,07	-6,01%
Soisy-sous-Montmorency	17 428	786,65	70,02	856,67	5,65%
Total CAVAM	120 182	4 562,67	364,16	4 926,83	-0,75%
Franconville	33 097	1 192,39	197,85	1 390,24	-0,62%
Montigny-lès-Cormeilles	19 041	602,94	89,61	692,55	-0,09%
Sannois	26 090	920,50	109,96	1 030,46	1,20%
Total Le Parisis	78 228	2 715,83	397,42	3 113,25	0,10%
Eaubonne	24 062	1 073,87	30,18	1 104,05	-4,20%
Ermont	27 446	810,02	330,60	1 140,62	-0,37%
Montlignon	2 561	139,76	2,06	141,82	-3,70%
Le Plessis-Bouchard	7 730	418,01	39,92	457,93	1,90%
Saint-Prix	7 308	390,61		390,61	1,65%
Total Val & Forêt	69 107	2 832,27	402,76	3 235,03	-1,32%
Total Emeraude	267 517	10 110,77	1 164,34	11 275,11	-0,68%

RATIO PAR HABITANT

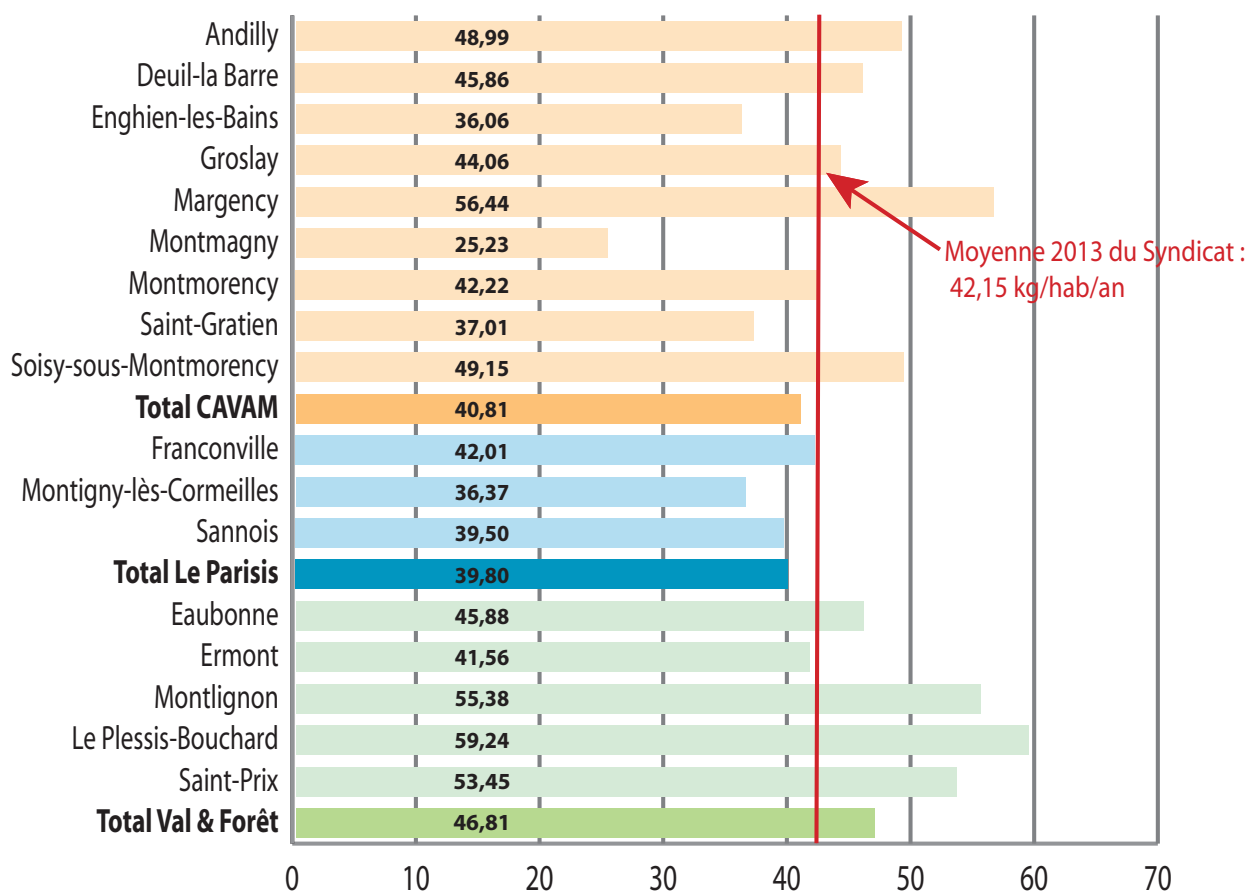


(1) Population 2012 : 267 392 habitants (Recensement INSEE 2009)

(2) Population 2013 : 267 517 habitants (Recensement INSEE 2010)



RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE 2013 (KG/AN/HAB)



RÉPARTITION PAR FLUX

Emballages en aluminium

Emballages en acier

Emballages en plastique

Papiers et cartons mêlés (gros de magasin)

Emballages en cartons

Journaux, Revues, Magazines

Stocks résiduels en attente de valorisation

TONNAGES EXPÉDIÉS (REPRENEURS)

9 t

206 t

713 t

1 193 t

2 284 t

4 467 t

417 t



Le verre

Les emballages en verre (bouteilles et pots en verre uniquement) sont collectés en bacs, en bornes aériennes ou en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre sous forme de calcin.

Chiffres clés 2013

Tonnage des emballages en verre collectés	5 905 t
Evolution des tonnages / 2012	-1,5 %
Ratio	22,06 kg/an/hab

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte du verre est réalisée :

- par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé,
- en bornes aériennes d'apport volontaire.

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Le nombre de bornes aériennes en place sur le territoire du Syndicat est actuellement de 88, chiffre en constante diminution au profit des bornes enterrées.



COLLECTE EN BACS

o FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est hebdomadaire (dite C1) pour l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif équipé.

o CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages en verre est composé d'une cuve et d'un couvercle verts. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est de 35 litres pour le pavillonnaire et adapté au nombre de personnes par foyer pour l'habitat collectif.

Règle de dotation pour le collectif :

- 3 litres/habitant/jour



Le Syndicat Emeraude assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES



Les bornes enterrées dédiées au verre sont équipées d'un orifice vert et sont d'une capacité de 3 m³.

Commune	Nb bornes Verre
Andilly	1
Deuil-La Barre	13
Enghien-les-Bains	1
Groslay	4
Margency	1
Montmagny	4
Montmorency	5
Saint-Gratien	50
Soisy-sous-Montmorency	20
Total CAVAM	99
Franconville	59
Montigny-lès-Cormeilles	19
Sannois	33
Total Le Parisis	111
Eaubonne	9
Ermont	81
Montlignon	1
Le Plessis-Bouchard	7
Saint-Prix	0
Total Val & Forêt	98
Total Emeraude	308

ZOOM SUR LA TÉLÉRELÈVE

Toutes les bornes à verre sont désormais équipées de sondes de télérelève qui permettent de suivre en temps réel le taux de remplissage. Ce dispositif présente de nombreux avantages :

- les collectes sont optimisées, ce qui permet de réduire le nombre de kilomètres et donc la consommation de gazole des camions de collecte (intérêts environnemental et économique).
- la planification des tournées est plus simple grâce au logiciel d'exploitation.
- les bornes à verre ne débordent plus.

LES TONNAGES DE VERRE

5 905 tonnes d'emballages en verre collectés en 2013
Baisse de 1,46 % des tonnages par rapport à 2012

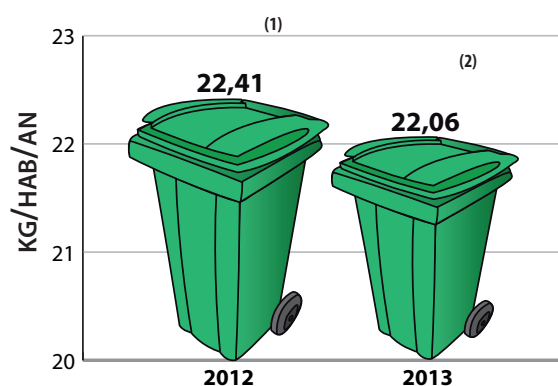
Commune	Population 2013	Tonnages bacs	Tonnages bornes aériennes	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux collectés	Evolution 2013-2012
Andilly	2 524	63,14	-	3,60	66,74	-6,98%
Deuil-La Barre	21 509	468,40	18,47	31,44	518,31	-5,77%
Enghien-les-Bains	11 809	252,94	10,66	5,04	268,64	-3,13%
Groslay	8 460	170,75	0,38	16,33	187,46	-6,40%
Margency	2 852	68,25	6,77	2,44	77,46	-7,70%
Montmagny	14 250	178,43	19,00	8,31	205,74	-3,95%
Montmorency	21 194	477,55	28,11	15,46	521,12	-3,20%
Saint-Gratien	20 156	282,11	-	113,88	395,99	-4,61%
Soisy-sous-Montmorency	17 428	337,23	45,03	37,60	419,86	-1,90%
Total CAVAM	120 182	2 298,80	128,42	234,10	2 661,32	-4,23%
Franconville	33 097	600,17	17,75	87,31	705,23	0,04%
Montigny-lès-Cormeilles	19 041	281,04	-	30,38	311,42	-2,41%
Sannois	26 090	431,11	88,33	49,14	568,58	2,68%
Total Le Parisis	78 228	1 312,32	106,08	166,83	1 585,23	0,47%
Eaubonne	24 062	453,54	33,04	29,04	515,62	-1,85%
Ermont	27 446	412,12	65,94	157,88	635,94	8,30%
Montlignon	2 561	65,59	-	0,43	66,02	-14,04%
Le Plessis-Bouchard	7 730	188,01	-	28,40	216,41	-2,55%
Saint-Prix	7 308	199,07	25,58	-	224,65	-0,06%
Total Val & Forêt	69 107	1 318,33	124,56	215,75	1 658,64	1,37%
Total Emeraude	267 517	4 929,45	359,06	616,68	5 905,19	-1,46%

Les ratios de collecte sont passés de 22,41 kg/hab/an en 2012 à 22,06 kg/hab/an en 2013.

La mise en place de bornes enterrées sur les grands ensembles constitue l'une des pistes pour améliorer les performances de tri dans l'habitat vertical. En 2013 616,68 tonnes de verre ont été collectées par ce dispositif, soit 10,44 % du tonnage total.

Le verre collecté est stocké à Montlignon au sein de la société Val'Horizon, avant d'être acheminé pour valorisation vers l'usine de Saint Gobain Emballages (Verrerie de Vauxrot à Crouy dans l'Aisne).

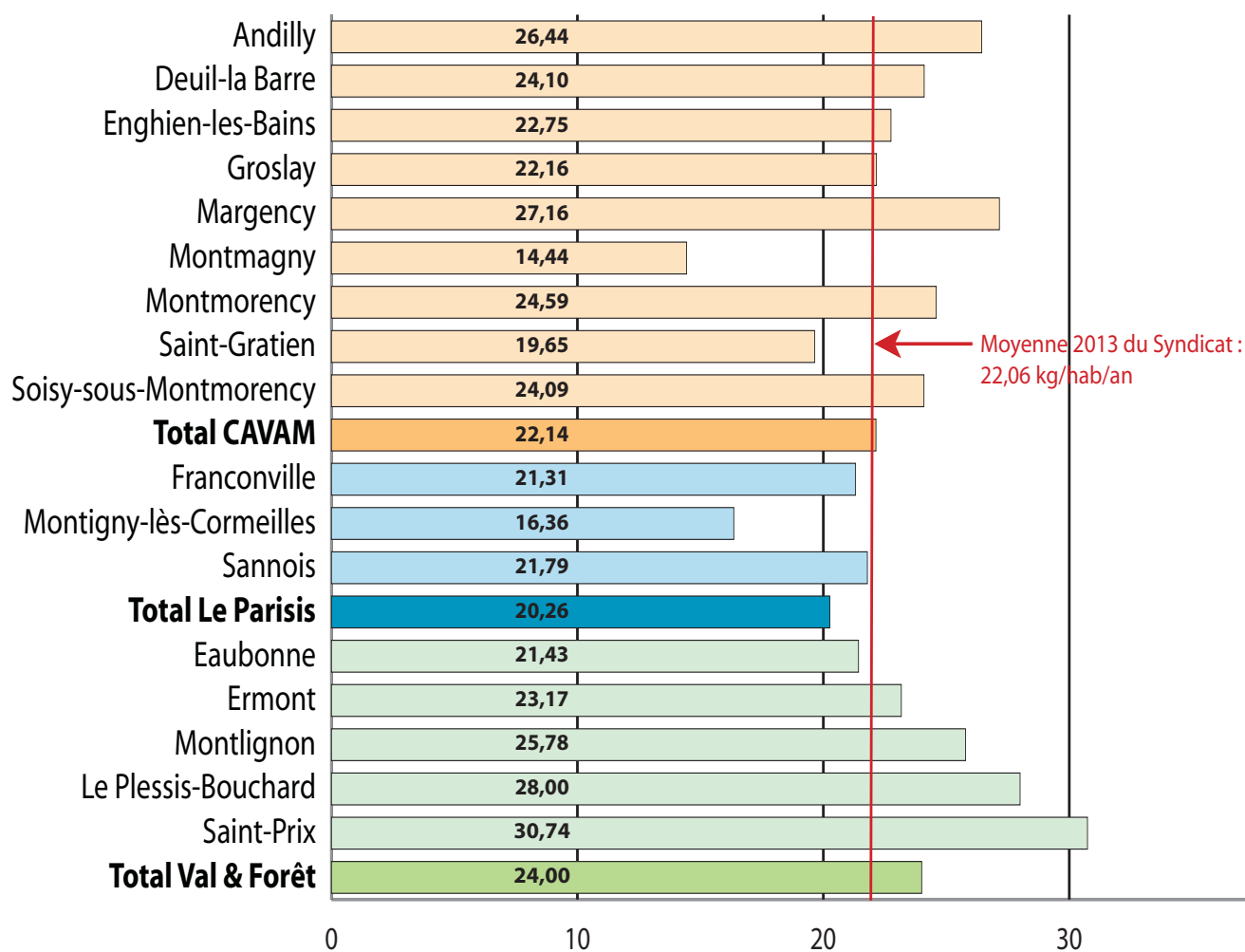
RATIO PAR HABITANT



(1) Population 2012 : 267 392 habitants (Recensement INSEE 2009)

(2) Population 2013 : 267 517 habitants (Recensement INSEE 2010)

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB)



Les ordures ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles ou OMR sont constituées de la fraction des déchets jetée et collectée dans le bac ou la borne marron, une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2013

Tonnage Ordures Ménagères Résiduelles (avec déchets issus des marchés)	. 76 772 t
Evolution des tonnages / 2012 -2,4 %
Ratio 286,98 kg/an/hab
Tonnages traités par incinération 52 392 t
Tonnages dirigés vers une ISDND* 24 380 t

* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte de ordures ménagères est réalisée :

- par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

COLLECTE EN BACS

o FRÉQUENCES ET VÉHICULES DE COLLECTE

Les OMR sont collectées deux ou trois fois par semaine dans l'habitat collectif et deux fois par semaine dans l'habitat pavillonnaire.

La collecte est assurée principalement par des BOM (Benches à Ordures Ménagères) de 19 ou 26 tonnes. Des benches de plus petit gabarit assurent toutefois la collecte de certaines voies étroites.

o CONTENEURISATION

Le bac destiné aux ordures ménagères résiduelles est composé d'une cuve brun clair et d'un couvercle brun foncé. Toutes les communes en sont équipées, à l'exception d'Enghien-les-Bains, Montmagny et Montlignon. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.



La règle de dotation fixée par la délibération n°2008/02/03 du 15/02/2008, est la suivante :

- 6,5 litres/habitant/ jour pour le pavillonnaire,
- 6,5 litres/habitant/jour pour le collectif.

Le Syndicat Emeraude assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES

Les bornes enterrées destinées aux ordures ménagères résiduelles sont équipées d'un tambour gris et d'une bavette marron. Leur capacité est généralement de 5 m³ (des modèles de 3 ou 4 m³ peuvent également être mis en place).



o SITES ÉQUIPÉS EN 2013

Fin 2013, 391 bornes ordures ménagères résiduelles étaient en service :

Commune	Nb bornes OMR
Andilly	1
Deuil-La Barre	16
Enghien-les-Bains	0
Groslay	0
Margency	3
Montmagny	6
Montmorency	4
Saint-Gratien	58
Soisy-sous-Montmorency	31
Total CAVAM	119
Franconville	76
Montigny-lès-Cormeilles	28
Sannois	44
Total Le Parisis	148
Eaubonne	10
Ermont	103
Montlignon	1
Le Plessis-Bouchard	10
Saint-Prix	0
Total Val & Forêt	124
Total Emeraude	391

LES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

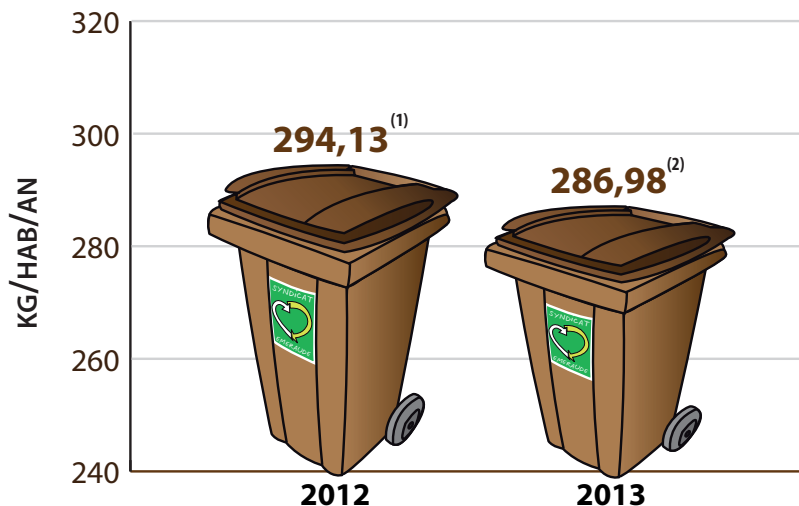
76 772 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées en 2013

Diminution de 2,4 % des ordures ménagères résiduelles traitées par rapport à 2012.

A noter cependant une augmentation de plus de 15 % des tonnages collectés en bornes enterrées grâce au déploiement du dispositif dans l'habitat collectif.

Commune	Population 2013	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Déchets des marchés	Tonnages totaux 2013	Evolution 2013/2012
Andilly	2 524	984,05	17,32	-	1 001,37	-3,29%
Deuil-La Barre	21 509	6 448,30	338,70	-	6 787,00	-2,82%
Enghien-les-Bains	11 809	3 516,33	-	-	3 516,33	-3,42%
Groslay	8 460	2 403,07	-	-	2 403,07	-3,47%
Margency	2 852	887,84	63,80	-	951,64	-3,96%
Montmagny	14 250	4 027,01	84,64	-	4 111,65	-2,20%
Montmorency	21 194	6 400,64	116,32	76,37	6 593,33	-1,50%
Saint-Gratien	20 156	4 911,61	1 069,18	-	5 980,79	-2,00%
Soisy-sous-Montmorency	17 428	5 097,28	370,40	60,46	5 528,14	-4,03%
Total CAVAM	120 182	34 676,13	2 060,36	136,83	36 873,32	-2,71%
Franconville	33 097	6 649,85	1 277,17	9,62	7 936,64	-1,55%
Montigny-lès-Cormeilles	19 041	5 111,78	685,92	82,30	5 880,00	-4,21%
Sannois	26 090	6 294,99	716,80	-	7 011,79	-1,80%
Total Le Parisis	78 228	18 056,62	2 679,89	91,92	20 828,43	-2,40%
Eaubonne	24 062	6 429,43	95,56	-	6 524,99	-2,70%
Ermont	27 446	5 590,15	1 855,71	238,17	7 684,03	-0,23%
Montlignon	2 561	857,49	14,10	-	871,59	0,47%
Le Plessis-Bouchard	7 730	1 960,14	120,82	112,30	2 193,26	-2,66%
Saint-Prix	7 308	1 796,30	-	-	1 796,30	-4,33%
Total Val & Forêt	69 107	16 633,51	2 086,19	350,47	19 070,17	-1,73%
Total Emeraude	267 517	69 366,26	6 826,44	579,22	76 771,92	-2,39%

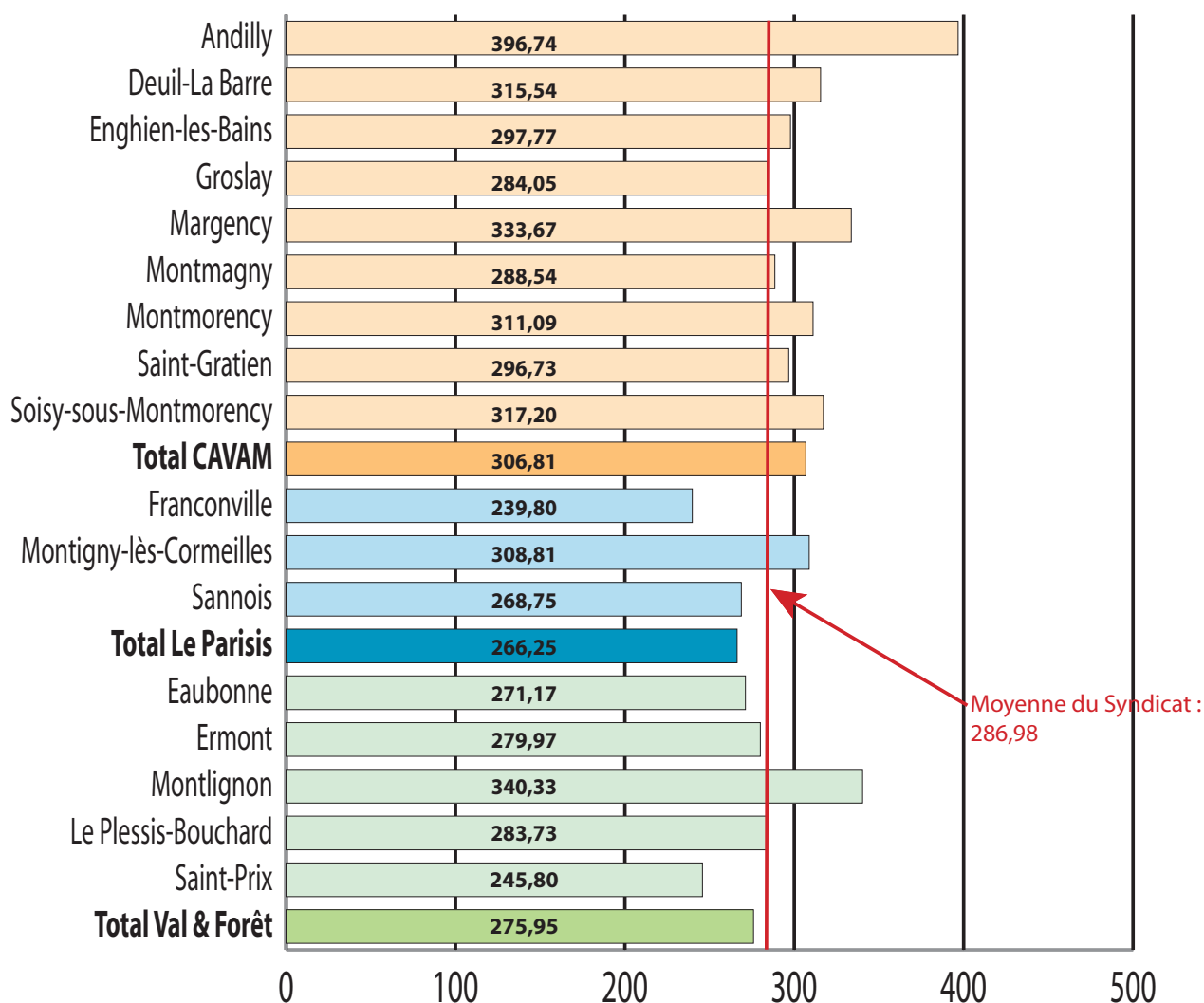
RATIO PAR HABITANT



(1) Population 2012 : 267 392 habitants (Recensement INSEE 2009)

(2) Population 2013 : 267 517 habitants (Recensement INSEE 2010)

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE 2013 (KG/AN/HAB)



Les ratios de production d'OMR sont assez homogènes sur l'ensemble du Syndicat et se situent autour d'une moyenne de 286,98kg/hab/an.

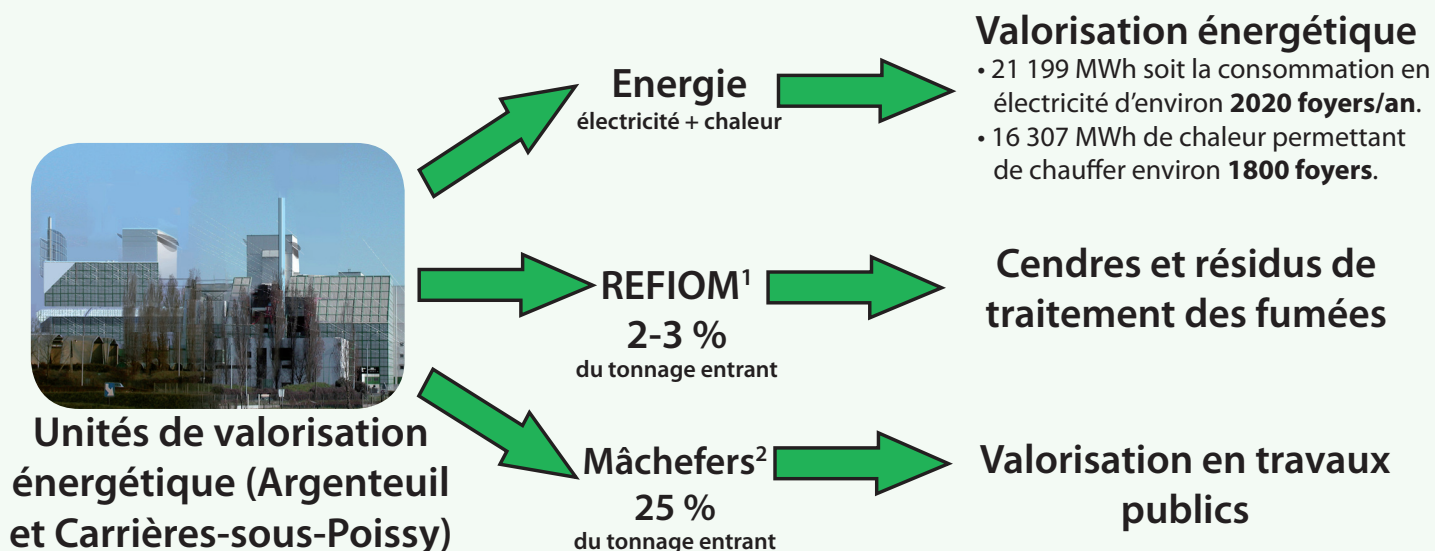
La commune d'Andilly, qui ne compte que 2 528 habitants, accueille sur son territoire une zone d'activité importante qui ne fait pas l'objet d'une collecte différenciée. Ramené au nombre d'habitants de la commune, le tonnage global collecté est donc très élevé : 396,74 kg/hab/an (pour 409,57kg/hab/an en 2012).

Les communes de Franconville et de Saint-Prix ont un ratio par habitant plus faible, respectivement de 239,80 kg/hab/an et de 245,80 kg/hab/an, car elles bénéficient d'une collecte spécifique des déchets verts en porte à porte.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2013, le traitement des ordures ménagères a été réalisé majoritairement en unité de valorisation énergétique (52 391 tonnes hors refus de tri) et dans une moindre mesure en ISDND (24 380 tonnes).

ZOOM SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (INCINÉRATION)



¹ **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères - Rejets aux normes européennes : Les cendres et résidus de traitement des fumées (environ 2 à 3 % du tonnage entrant) sont envoyés vers une ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux).

² **Mâchefers** : ils sont utilisés en travaux publics après déferrailage, criblage et maturation : terrassement, remblais, couches de forme, structures de chaussées et parkings.



L'Eco-site

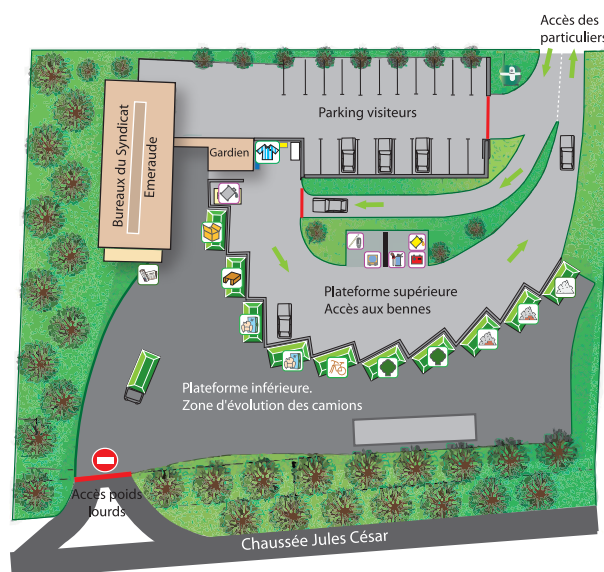
Le Syndicat Emeraude dispose à ce jour d'un seul Eco-site (déchèterie) situé sur la commune du Plessis-Bouchard. L'Eco-site est un centre d'apport volontaire ; les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. En effet chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2013

Tonnages totaux réceptionnés	13 361 t
Evolution des tonnages / 2012	+2,5 %
Fréquentation 2013	103 641
Evolution de la fréquentation / 2012	+11,2 %

Nature déchets	Tonnages 2013	Evolution 2013/2012
Déchets Végétaux	2 207,00	5,85%
Gravats	4 233,75	-7,30%
DDNI ¹	2 990,94	17,08%
Encombrants non incinérables	1 145,56	3,95%
Encombrants incinérables	315,04	
Cartons	114,78	7,98%
Ferrailles	276,52	3,37%
Bois	1 386,60	1,08%
Papiers	57,18	1,20%
DEEE ²	369,24	-2,36%
DDS ³	206,25	7,00%
Huiles minérales	17,01	19,62%
Huiles alimentaires	1,80	17,39%
Piles	2,97	9,34%
Textiles - linges - chaussures	35,32	17,73%
Lampes tubes fluorescents	1,47	16,90%
Total	13 361,43	2,51%

¹ DDNI : Déchets de Démolition Non Inertes (Plâtres)
² DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
³ DDS : Déchets Dangereux Spécifiques



LES DÉCHETS ACCEPTÉS ET LEUR DESTINATION



GRAVATS-INERTES

(Enfouissement en centre technique)



PLÂTRES

(Enfouissement en centre technique)



ENCOMBRANTS

(Enfouissement en centre technique après valorisation du bois et de la ferraille)



DÉCHETS VERTS

(Valorisation agronomique : compost)



CARTONS

(Valorisation matière : recyclage du carton)



FERRAILLES-MÉTAUX

(Valorisation matière : recyclage des métaux)



PAPIERS JOURNAUX-MAGAZINES

(Valorisation matière : recyclage du papier)



PALETTES-BOIS

(Valorisation énergétique ou matière)



TEXTILES USAGÉS

(Réemploi (60 %), Valorisation énergétique (11%) et matière (29 %))

LES DÉCHETS SPÉCIAUX ACCEPTÉS



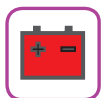
HUILES MINÉRALES

(Régénération de l'huile et recyclage des bidons)



DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

(Reprise par des éco-organismes pour recyclage)



PILES ET BATTERIES

(Neutralisation des toxiques et recyclage de métaux)



PEINTURES ET PRODUITS TOXIQUES

(Neutralisation des substances toxiques)



LAMPES ÉCOMONIQUES ET TUBES FLUORESCENTS

(Neutralisation des toxiques et recyclage des métaux)



HUILES VÉGÉTALES

(Recyclage de l'huile en biodiesel)

LA FRÉQUENTATION 2013

Commune	Fréquentation	Ratio de passage	Evolution 2013/2012
Andilly	1 449	1,40%	-7,53%
Deuil-La Barre	3 281	3,17%	-2,55%
Enghien-les-Bains	2 963	2,86%	6,66%
Groslay	2 772	2,67%	22,71%
Margency	2 688	2,59%	13,18%
Montmagny	3 030	2,92%	63,43%
Montmorency	2 373	2,29%	20,21%
Saint-Gratien	2 481	2,39%	27,36%
Soisy-sous-Montmorency	2 860	2,76%	38,70%
Total CAVAM	23 897	23,06%	18,40%
Franconville	21 398	20,65%	5,58%
Montigny-lès-Cormeilles	14 236	13,74%	6,14%
Sannois	5 996	5,79%	21,60%
Total Le Parisis	41 630	40,17%	7,82%
Eaubonne	7 375	7,12%	4,45%
Ermont	11 483	11,08%	4,38%
Le Plessis-Bouchard	12 508	12,07%	17,83%
Montlignon	2 293	2,21%	13,46%
Saint-Prix	4 455	4,30%	19,09%
Total Val & Forêt	38 114	36,78%	10,67%
Total Emeraude	103 641	100,00%	11,16%

La fréquentation de l'Eco-site a augmenté de plus de 11 % en 2013, atteignant 103 641 visites sur l'année.

Les quatre communes les plus proches représentent près de 60 % de la fréquentation.

L'Eco-site est donc un équipement de proximité ; la majorité des visites provient d'habitants qui résident dans un rayon de 10 minutes en voiture autour de la déchèterie.

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages (meublier usagé, vélos, objets divers...). Ils peuvent être déposés sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard. En complément, le Syndicat Emeraude organise des collectes en porte à porte. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'apporter les encombrants récupérés sur le domaine public en dehors des collectes programmées, directement sur le site de traitement de la société Val-Horizon à Montlignon («apports villes»).

Chiffres clés 2013 (hors bennes CTM et Eco-site)

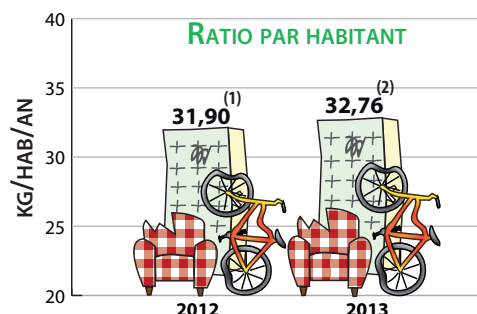
Tonnage d'encombrants collecté en porte à porte	7 486 t
Tonnage d'encombrants traité	8 764 t
Evolution du tonnage traité / 2012	+2,7 %
Ratio	32,76 kg/an/hab

LES TONNAGES D'ENCOMBRANTS

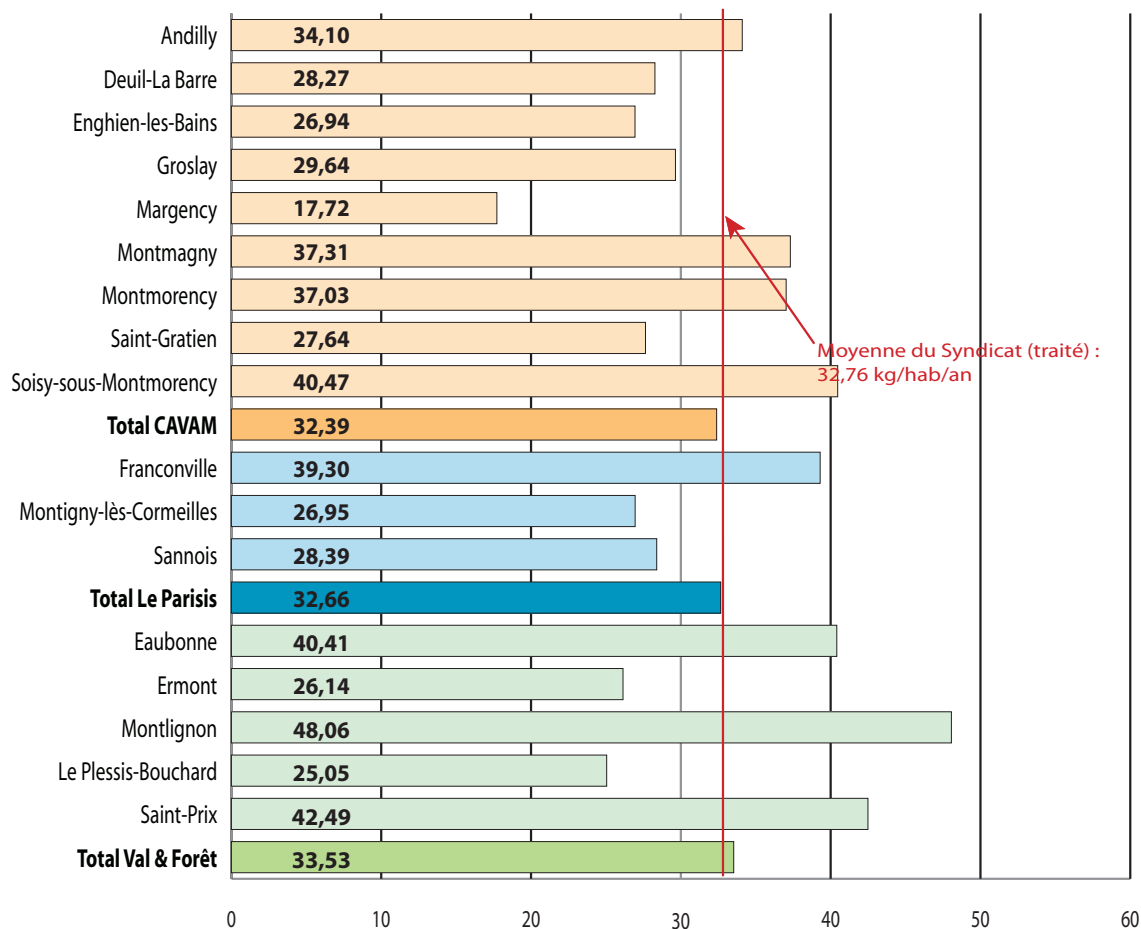
Commune	Population 2013	Tonnages collectés PàP	Tonnages Prestations exceptionnelles	Tonnages apports villes	Tonnages totaux traités	Evolution 2013/2012
Andilly	2 524	66,02	0	20,04	86,06	-7,64%
Deuil-La Barre	21 509	605,48	2,54	0	608,02	1,81%
Enghien-les-Bains	11 809	269,32	3,7	45,12	318,14	-3,49%
Groslay	8 460	250,76	0	0	250,76	-1,53%
Margency	2 852	48,94	1,6	0	50,54	-6,23%
Montmagny	14 250	460,74	2,4	68,48	531,62	-0,75%
Montmorency	21 194	631,04	0	153,76	784,80	14,08%
Saint-Gratien	20 156	557,02	0	0	557,02	-2,01%
Soisy-sous-Montmorency	17 428	524,76	0	180,48	705,24	-0,10%
Total CAVAM	120 182	3 414,08	10,24	467,88	3 892,20	1,71%
Franconville	33 097	804,00	0	496,74	1 300,74	8,51%
Montigny-lès-Cormeilles	19 041	508,72	1,16	3,22	513,10	3,97%
Sannois	26 090	740,80	0	0	740,80	0,18%
Total Le Parisis	78 228	2 053,52	1,16	499,96	2 554,64	5,06%
Eaubonne	24 062	833,08	0	139,24	972,32	2,16%
Ermont	27 446	683,96	2,22	31,2	717,38	-1,34%
Montlignon	2 561	111,00	0	12,08	123,08	7,89%
Le Plessis-Bouchard	7 730	123,98	0	69,66	193,64	11,47%
Saint-Prix	7 308	252,94	0	57,58	310,52	1,52%
Total Val & Forêt	69 107	2 004,96	2,22	309,76	2 316,94	1,95%
Total Emeraude	267 517	7 472,56	13,62	1 277,60	8 763,78	2,73%

(1) Population 2012 : 267 392 habitants (Recensement INSEE 2009)

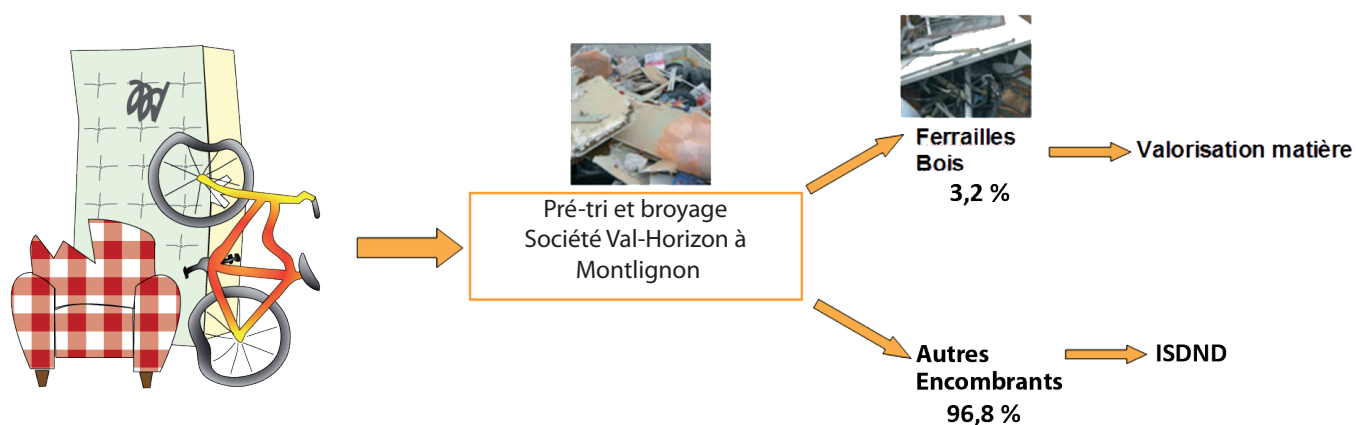
(2) Population 2013 : 267 517 habitants (Recensement INSEE 2010)



ENCOMBRANTS TRAITÉS : RATIO PAR COMMUNE (KG/AN/HAB)



TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



Les encombrants font l'objet d'un pré-tri (bois) et d'un déferrailage. Les ferreux et le bois sont broyés sur le site de Montlignon puis envoyés vers les filières de récupération (3,2%). Le reste des encombrants est évacué vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Les déchets verts

En 2013, deux communes ont bénéficié d'une collecte de déchets verts en porte à porte sur une partie de leur territoire : Franconville et Saint-Prix. La collecte de Saint-Prix présente la particularité d'être une collecte faite à cheval. En complément, les services techniques des communes ont la possibilité d'apporter directement les déchets verts sur le centre de compostage de la société Val-Horizon à Montlignon.

Chiffres clés 2013 (hors bennes CTM et Eco-site)

Tonnage collecté en porte à porte sur Franconville 744 t

Tonnage apports directs des communes 1 406 t

ZOOM SUR LA COLLECTE DE SAINT-PRIX

Les déchets verts ramassés lors de la collecte hippomobile de Saint-Prix (482 t) sont déposés, pour partie (442 t), dans une benne prise en charge par le Syndicat Emeraude. **Ce tonnage est inclus dans le chapitre «Mise à disposition de bennes».** Le reste des tonnages (40 t) est évacué directement sur un éco-jardin communal et traité par compostage.



APPORTS DIRECTS DES COMMUNES

Commune	Tonnages apports directs
Andilly	19,72
Deuil-La Barre	0
Enghien-les-Bains	112,68
Groslay	0
Margency	57,42
Montmagny	65,34
Montmorency	280,96
Saint-Gratien	0
Soisy-sous-Montmorency	149,74
Total CAVAM	685,86
Franconville	273,16
Montigny-lès-Cormeilles	0
Sannois	0
Total Le Parisis	273,16
Eaubonne	268,12
Ermont	18,68
Montlignon	3,08
Le Plessis-Bouchard	47,26
Saint-Prix	109,98
Total Val & Forêt	447,12
Total Emeraude	1 406,14

PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude encourage, depuis plusieurs années, la réduction des déchets à la source en mettant en place, une politique de distribution de composteurs.

Au 31 décembre 2013, le nombre de composteurs individuels installés sur le Syndicat Emeraude était de 6 532, soit une dotation de 15,45 % de l'habitat pavillonnaire du Syndicat.



Les autres services

LA MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Ce marché comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Trois flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, tout-venant et gravats.

Chiffres clés 2013

Tonnages collectés	4 052 t
Evolution des tonnages	-1,6 %

En 2013, neuf communes ont bénéficié de façon permanente (bennes fixes) du service de mise à disposition, transport et traitement du contenu des bennes dans leur Centre Technique Municipal (CTM) ou autres services communaux (espaces verts).



Commune	Tonnage							Total
	Tout Venant	Déchets Végétaux	Gravats	Papier - Carton	DEEE	Ferrailles	Pneus usagés	
Andilly	0	0	0	0	0	0	0	0
Deuil-La Barre	463,16	152,42	0	0	0	0	2,7	618,28
Enghien-les-Bains	0	0	0	0	3,86	0	0	3,86
Groslay	164,7	87,04	173,8	0	0	0	0	425,54
Margency	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmagny	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmorency	233,52	41,24	93,4	2,26	0	11,94	1,24	383,6
Saint-Gratien	156,74	228,2	0	0	0	0	0	384,94
Soisy-sous-Montmorency	85,62	0	0	0	0	0	0	85,62
Total CAVAM	1 103,74	508,90	267,20	2,26	3,86	11,94	3,94	1 901,84
Franconville	0	0	0	0	0	0	0	0
Montigny-lès-Cormeilles	216	72,86	0	0	0	0	0	288,86
Sannois	532	329,3	55,28	0	0	0	3,04	919,62
Total Le Parisis	748,00	402,16	55,28	0,00	0,00	0,00	3,04	1 208,48
Eaubonne	1,94	0	0	0	0	0	2,2	4,14
Ermont	252,94	207	30,65	3,62	0	0	0	494,21
Montlignon	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Plessis-Bouchard	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Prix	0	441,88	0	0	0	0	1,04	442,92
Total Val & Forêt	254,88	648,88	30,65	3,62	0,00	0,00	3,24	941,27
Total Emeraude	2 106,62	1 559,94	353,13	5,88	3,86	11,94	10,22	4 051,59

LA COLLECTE DU PAPIER DES ÉCOLES ET DES ADMINISTRATIONS

Le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique de papiers, journaux, revues, magazines et prospectus.

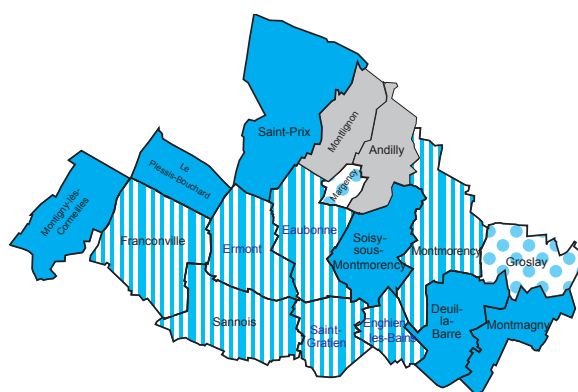
Chiffres clés 2013

Tonnages de papier collectés	68 t
Evolution des tonnages / 2012	-9,7%
Nombre de bornes aériennes en service fin 2013	39

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des papiers est réalisée :

- par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes aériennes.



	Collecte en bornes aériennes
	Collecte en bacs et bornes aériennes
	Collecte en bacs

COLLECTE EN BACS

o FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les collectes ont lieu le dernier mardi de chaque mois. Le fréquence est adaptée en fonction du type d'établissement.



o CONTENEURISATION

Le bac destiné au papier est constitué d'une cuve grise et d'un couvercle bleu.

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4 m³. L'intégralité de ces bornes est équipée de télérelève (cf «Zoom sur la télérelève» page 16).



RÉSULTAT

Commune	Tonnages bacs	Nb bornes	Tonnages bornes	Tonnages 2013
Andilly	0	0	0	0,00
Deuil-La Barre	0	2	3,19	3,19
Enghien-les-Bains	5,50	0	0	5,50
Groslay	3,27	0	0	3,27
Margency	5,59	0	0	5,59
Montmagny	0	3	3,4	3,40
Montmorency	1,61	5	1,3	2,91
Saint-Gratien	1,23	2	3,7	4,93
Soisy-sous-Montmorency	0,00	1	0,88	0,88
Total CAVAM	17,20	13	12,47	29,67
Franconville	1,16	1	0,38	1,54
Montigny-lès-Cormeilles	0,00	3	1,62	1,62
Sannois	2,47	2	1,23	3,70
Total Le Parisis	3,63	6	3,23	6,86
Eaubonne	1,53	10	14,16	15,69
Ermont	2,07	7	8,92	10,99
Montlignon	0	0	0	0,00
Le Plessis-Bouchard	0	0	2,97	2,97
Saint-Prix	0	3	1,83	1,83
Total Val & Forêt	3,60	20	27,88	31,48
Total Emeraude	24,43	39	43,58	68,01

LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie. En complément, des modules sont à disposition dans la plupart des centres techniques municipaux.

Chiffres clés 2013 service Démétox et CTM

Tonnage collecté par le service Démétox et CTM 62 t
 Evolution du tonnage /2012 -6,68 %

Chiffres clés 2013 du gisement des déchets dangereux

Tonnages globaux des déchets dangereux (Démétox + CTM + Eco-site) . 268,11 t
 Evolution globale du gisement collecté +3,52%

La collecte en apport volontaire est réalisée grâce à un véhicule spécifique sur des points fixes (DEMETOX) selon un calendrier défini.

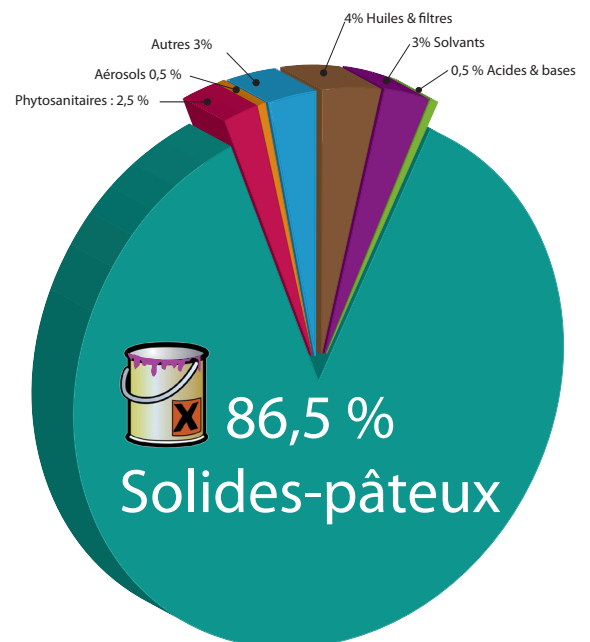
Les déchets dangereux sont également collectés via des modules mis à disposition dans les centres techniques municipaux qui en font la demande.

Des bordereaux de suivi de déchets sont établis à chaque enlèvement.



Commune	Tonnages		Totaux traités	Evolution 2013/2012
	DEMETOX	Modules CTM		
Andilly	1,409	0,322	1,731	15,86%
Deuil-La Barre	5,733	4,386	10,119	3,19%
Enguien-les-Bains	3,392	2,459	5,851	58,35%
Groslay	1,706	3,626	5,332	-0,41%
Margency	0,855	0	0,855	48,18%
Montmagny	2,759	3,952	6,711	-30,51%
Montmorency	3,32	7,582	10,902	-12,80%
Saint-Gratien	2,352	2,872	5,224	31,99%
Soisy-sous-Montmorency	4,557	0,906	5,463	-5,65%
Total CAVAM	26,08	26,11	52,19	-1,22%
Franconville	0	2,401	2,401	-34,26%
Montigny-lès-Cormeilles	0	1,444	1,444	6,33%
Sannois	0	2,141	2,141	-26,73%
Total Le Parisis	0,00	5,99	5,99	-24,53%
Eaubonne	0	1,712	1,712	0,18%
Ermont	0,013	0,961	0,974	-60,08%
Montlignon	0,367	0	0,367	-40,13%
Le Plessis-Bouchard	0	0	0	0,00%
Saint-Prix	0	0,638	0,638	-16,27%
Total Val & Forêt	0,38	3,31	3,69	-33,18%
Total Emeraude	26,46	35,40	61,87	-6,68%

RÉPARTITION PAR PRODUIT (HORS ECO-SITE)



Indicateurs financiers

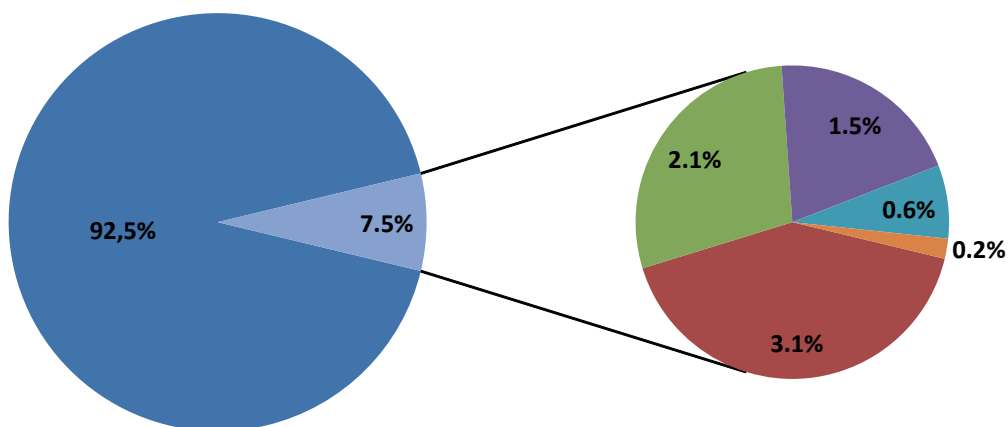


Repères 2013

Les dépenses du Syndicat Emeraude pour l'année 2013 s'élèvent à 28 884 776,51 € et les recettes à 31 999 887,65 €, dont 2 548 576,55 € de reprise de résultat.

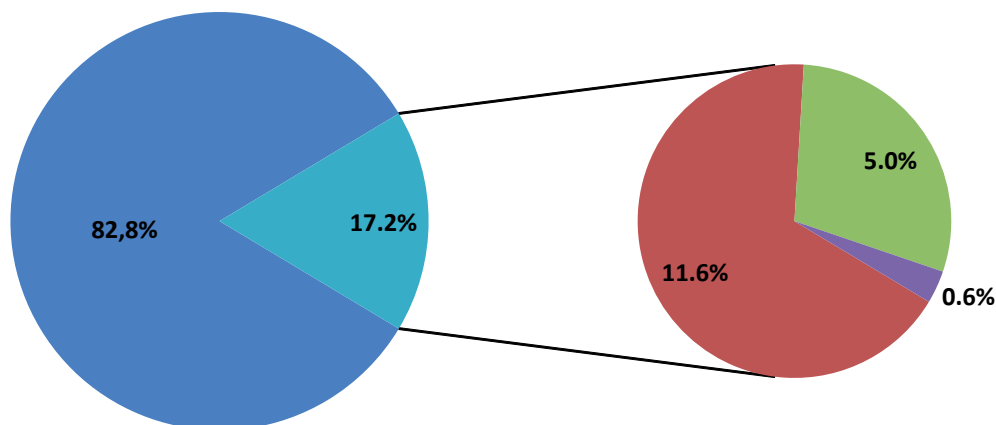
Total dépenses.....	28 884 776,51 €
Fonctionnement.....	27 728 604,58 €
Investissement.....	1 156 171,93 €
Total recettes.....	31 999 887,65 €
Fonctionnement.....	27 744 327,64 €
Investissement.....	1 706 983,46 €
Report 2012 Fonctionnement	1 980 455,79 €
Report 2012 Investissement	568 120,76 €
Résultat cumulé au 31/12/2013	3 115 111,14 €

Dépenses de fonctionnement 2013



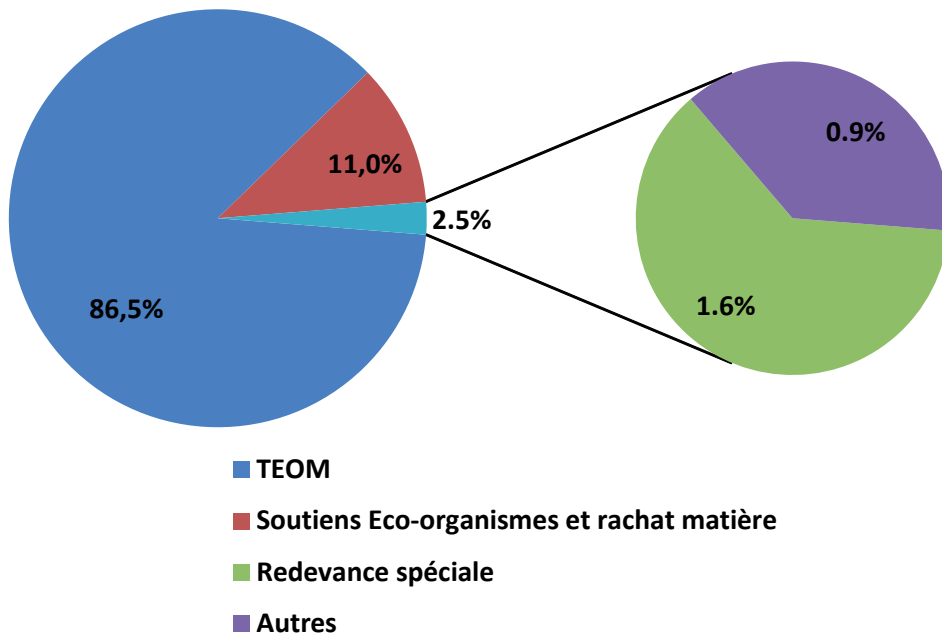
- Contrats de prestations de services
- Dotations aux amortissements
- Frais de personnel
- Autres charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières et exceptionnelles

Dépenses d'investissement 2013

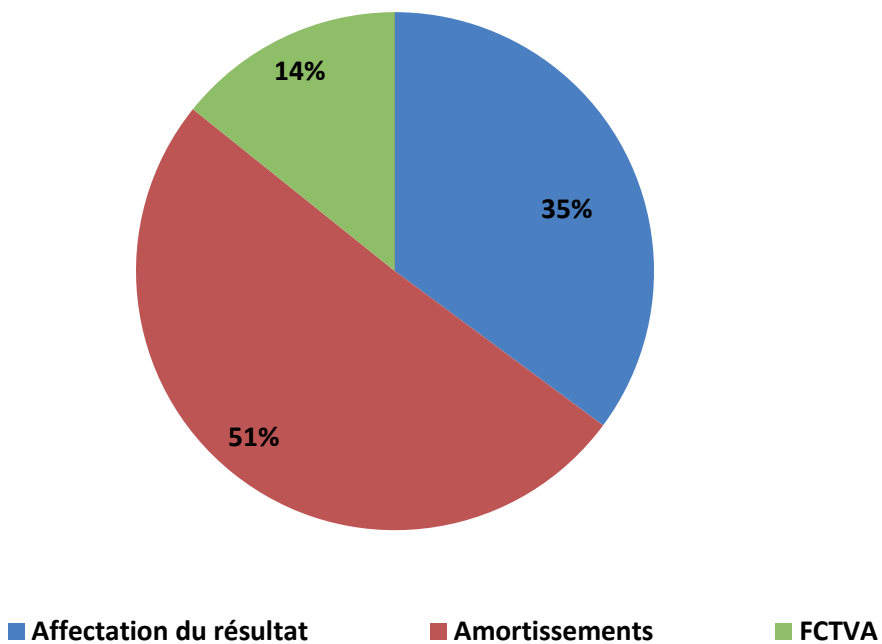


- Investissements bornes, bacs et composteurs
- Travaux/Aménagements Eco-site
- Emprunts
- Autres

Recettes de fonctionnement 2013



Recettes d'investissement 2013



Les recettes de fonctionnement

Destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement (majoritairement liées aux prestations de services 92,5%), les recettes sont principalement issues de la TEOM (86,5%), des soutiens versés par les éco-organismes, de l'ADEME et de la revente des matériaux recyclables (11%) ainsi que de la redevance spéciale (1,6%).

Chiffres Clés 2013

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).	23 992 102 €
Soutiens des éco-organismes, subventions ADEME et revente de matériaux	3 055 242 €
Redevance spéciale	435 491 €

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES. 23 992 102 €

REPRISES FILIÈRES 1 148 115 €

JRM ² & GM ³ :	503 099 €
Bouteilles Plastiques :	224 514 €
EMR ¹ :	199 278 €
Verre :	172 111 €
Acier :	33 866 €
Matériaux Eco-site :	11 373 €
Aluminium :	3 307 €
Huiles usagées :	567 €

SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES 1 622 944 €

Eco-emballages :	1 377 051 €
Eco-folio :	225 536 €
OCAD3E ⁴ :	18 168 €
Eco-TLC :	2 189 €

La performance des collectes sélectives agit directement sur les recettes grâce à la revente des matériaux recyclables et aux soutiens des éco-organismes. **3 055 242 €**

REDEVANCE SPÉCIALE 435 491 €

ADEME SUBVENTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION 280 683 €

AUTRES RECETTES 264 993 €

1 EMR : Emballages Ménagers Récupérés
2 JRM : Journaux, Revues, Magazines
3 GM: Gros de Magasin (papiers et cartons mêlés)
4 OCAD3E : organisme agréé DEEE

Zoom sur la redevance spéciale

La redevance spéciale est instituée pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers mais qui peuvent être assimilés aux déchets des ménages, pris en charge par le Syndicat. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) couvre le coût des 1 440 premiers litres collectés et traités par semaine (tous bacs confondus). Au-delà de ces 1 440 litres, la redevance spéciale s'applique.

Chiffres Clés 2013

Recettes 435 491 €

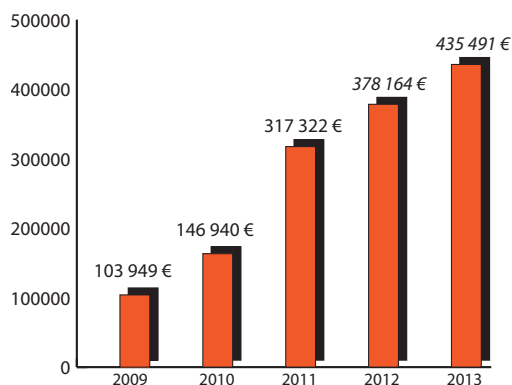
CADRE JURIDIQUE

Rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité le 17 mai 2010, a décidé d'étendre la mise en place de la RSEOM sur l'ensemble du territoire du Syndicat, en privilégiant dans un premier temps les plus gros producteurs puis en redescendant progressivement jusqu'au seuil de franchise (1440 litres par semaine).

ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



APPLICATION & PROCÉDURE

Un agent du Syndicat Emeraude est en charge d'identifier les redevables et de mettre en place la redevance spéciale sur le territoire du Syndicat, selon la procédure suivante :

Contrôle terrain, identification des producteurs

- Envoi d'un courrier expliquant la mise en place de la R.S.E.O.M.
- Rencontre du redevable : ce rendez-vous permet de confronter avec le professionnel les estimations de production faites pendant le suivi et ses besoins réels.
- Envoi d'une proposition chiffrée des coûts du service avec un délai de réflexion minimum de 3 semaines.
- Décision du redevable : paiement de la redevance ou contractualisation en direct avec un prestataire privé (dans ce cas le service ne sera plus assuré par le Syndicat Emeraude).
- Signature d'une convention qui définit les modalités du service ainsi que son coût.
- Mise en place du service : livraison des bacs et application des nouvelles mesures.

OBJECTIFS

La mise en place de la redevance spéciale répond à deux objectifs principaux :

- Elle évite de faire supporter aux ménages le coût de la collecte et du traitement des déchets non ménagers, réduisant ainsi d'autant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Elle sensibilise les producteurs professionnels à la gestion de leurs déchets, les amenant ainsi à modifier leur comportement (accroissement de la valorisation, diminution des quantités de déchets présentées à la collecte).

Communication



La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude. A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le Syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Communication de proximité

L'INFORMATION

La communication écrite du Syndicat Emeraude est illustrée par différents supports d'informations :



Magazine Emeraude infos



Autocollant Stop pub



Calendriers de collecte



Affiches Portes Ouvertes Spéciale 20 ans



Affiches consignes de tri

LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le Syndicat Emeraude intervient directement auprès des élèves sur demande des enseignants, à partir des classes de CE2. En 2013, 3 737 élèves et 169 adultes ont ainsi été sensibilisés à l'environnement lors de 144 animations scolaires.



Interventions auprès des adultes

Le Syndicat intervient sur demande afin de réaliser des formations sur les collectes sélectives destinées à un public adulte.

En 2013, 84 personnes ont bénéficié de ces interventions lors de 6 formations.

Visite du centre de tri des emballages de Montlignon

Les visites au centre de tri se sont poursuivies au cours de l'année 2013 : 22 visites du centre de tri ont été organisées avec des écoles primaires, des collèges, des municipalités et des associations, représentant 579 enfants et 92 adultes.



Les communes membres répercutent également les informations concernant l'activité du Syndicat Emeraude à travers leurs propres publications. Grâce à cette collaboration, 149 articles sur le tri et la prévention des déchets ont été publiés (éco-gestes, projets d'actions,...).

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Suivis de collecte : contrôle qualité

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la qualité du tri (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le taux de présentation et de remplissage.

Un seul passage est effectué avant la collecte. Les erreurs sont notées sur un document, scotché sur le couvercle des bacs afin d'attirer l'attention du riverain concerné. Si les erreurs de tri sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est totalement refusé. Une information est directement distribuée à tous les logements, que le bac soit présenté à la collecte ou non.

En 2013, un contrôle qualité des emballages a été effectué, représentant 230 logements.

Réunions & informations publiques

Les agents du Syndicat Emeraude ont participé en 2013 à plusieurs expositions et manifestations communales, par l'intermédiaire d'un stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et/ou le compostage. Au total, ce sont 1 028 personnes qui ont été sensibilisées au travers de ces manifestations dont 200 enfants :

- Enghien-les Bains : 19 janvier 2013 : Les rencontres enghiennoises à destination des nouveaux habitants.
- Le Plessis-Bouchard : 6 avril 2013: conférence/démonstration sur le compostage-lombricompostage.
- Soisy-sous-Montmorency: 20 avril 2013: rallye du petit citoyen.
- Eaubonne le 21 avril 2013 : Bourse aux graines.
- Ermont le 29 avril 2013 : Marché horticole.
- Saint-Prix le 1^{er} mai 2013 : Les instants nature.
- Deuil-la Barre le 26 mai 2013 : Fête de la nature.
- Saint-Prix le 9 juin 2013 : Journée de propreté en forêt au carrefour des trois communes (Montlignon, Saint-Prix, Saint Leu la Forêt).
- Montmagny le 12 juin 2013 : Journée de la propreté.
- Saint-Gratien le 7 septembre 2013 : forum des associations.
- Ermont le 14 septembre 2013 : forum des associations.
- Saint-Prix le 22 septembre 2013 : Les instants nature

- Saint-Gratien le 20 novembre 2013 : semaine européenne de la réduction des déchets : Marché de Saint-Gratien.

- Le Plessis-Bouchard - Eco-site : semaine du 18 au 23 novembre à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets.



Le compostage

Le Syndicat Emeraude s'engage dans une politique de réduction des déchets à la source, en souhaitant développer le compostage individuel ou collectif. Il poursuit sa campagne de dotation de composteurs de jardins et propose, depuis cette année, des «ateliers compostage» gratuits pour apprendre les techniques de base du compostage ou approfondir ses connaissances. Au total 195 adultes et 16 enfants ont été sensibilisés au cours de ces différentes formations et ateliers.

Le Syndicat souhaite également développer le compostage collectif dans les résidences et les établissements scolaires.

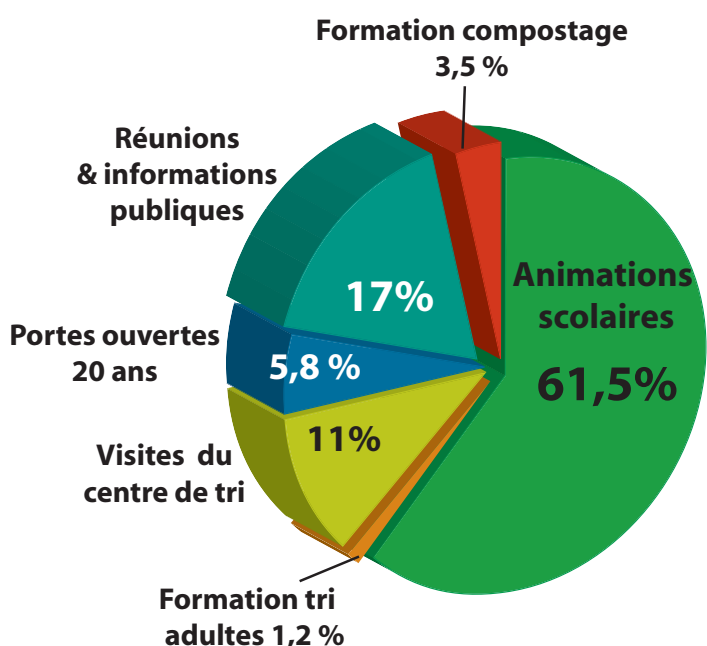


L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les agents du Syndicat Emeraude assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Les agents renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires de l'Eco-site), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec les prestataires de collecte.

Répartition des personnes sensibilisées par type d'intervention



Total 2013 : 6 081 personnes sensibilisées
Hors suivis de collecte et accueil téléphonique



PORTES OUVERTES SPÉCIALES 20 ANS

Une journée particulière consacrée aux 20 ans du Syndicat Emeraude a été organisée le 12 octobre 2013.

Plusieurs activités étaient proposées aux visiteurs :

- Stands sur les activités du Syndicat Emeraude (tri, prévention, compostage, jeux à destination des enfants...)
- Expositions ou stands de nos partenaires (Eco-TLC, Paprec, Eco-textile, Eco-Emballages, Ecologic, Cornec, Cdif, Sarp Industries, Saint Gobain)
- Visites de sites de traitement (Usine d'incinération Azalys à Carrières-sous-Poissy, centre de tri des emballages - papiers/cartons à Montlignon);

350 personnes ont participé à cette journée portes ouvertes.



Synthèse 2013

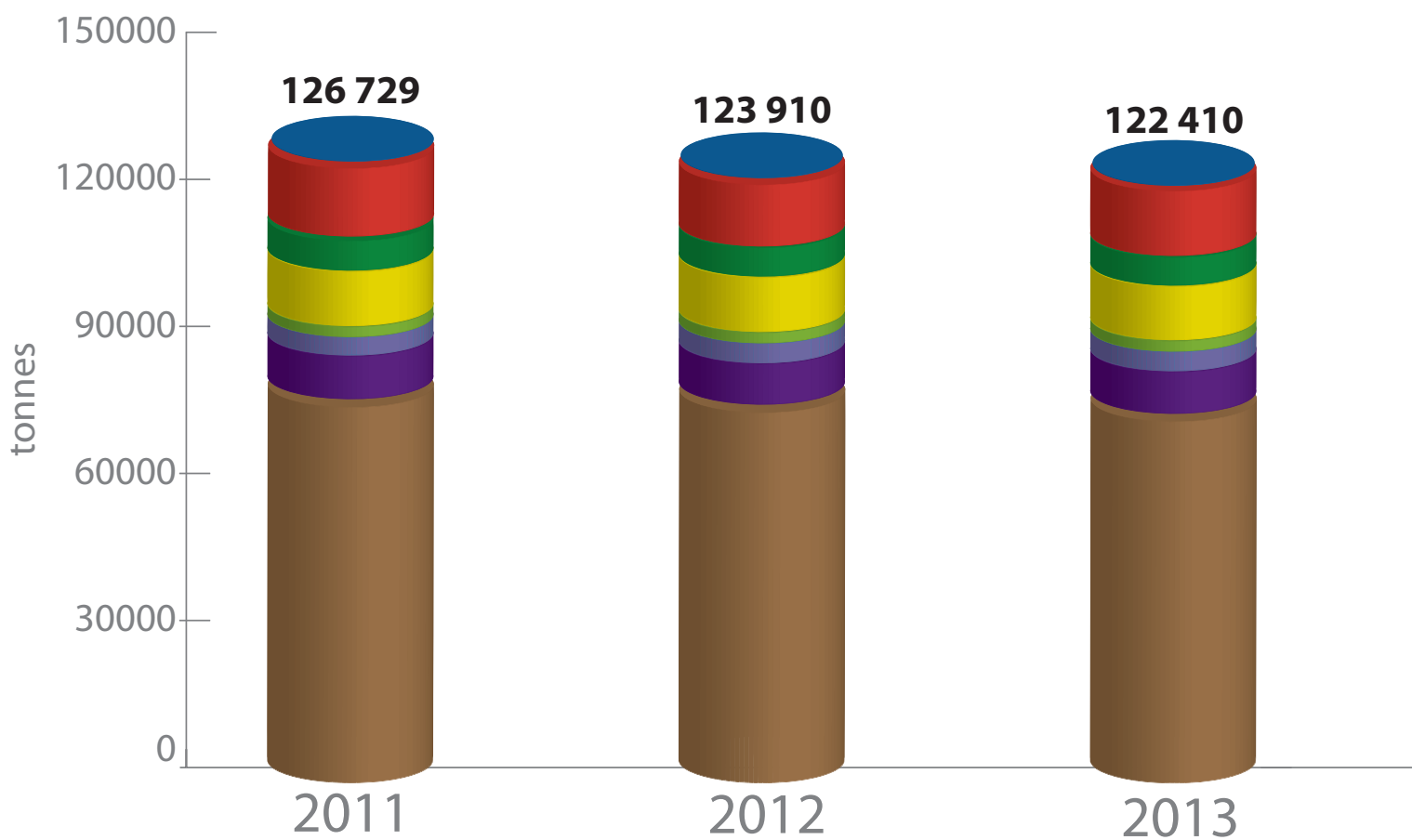


Bilan tonnages

En 2013, les tonnages globaux (hors textiles usagés) ont diminué de 1,21% par rapport à 2012.

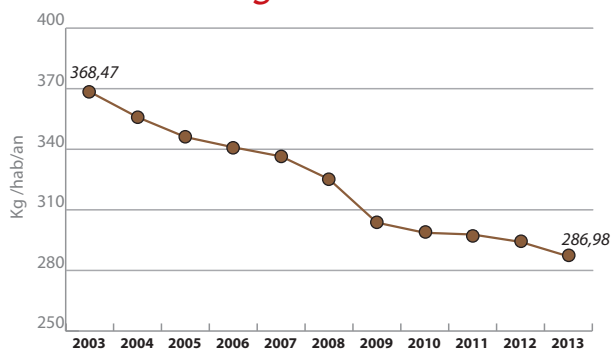
Catégorie de services	Evolution 2013/2012
■ DÉMÉTOX	-6,7%
■ Eco-site	+2,5 %
■ Verre.	-1,5%
■ Emballages et papiers-cartons	-0,7 %
■ Déchets verts*	+1,4 %
■ Encombrants*	+2,7 %
■ Bennes CTM.	-1,6 %
■ Ordures ménagères résiduelles	-2,4 %

* Hors Eco-site et bennes CTM.



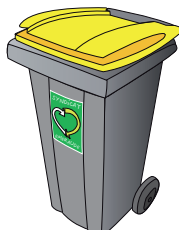
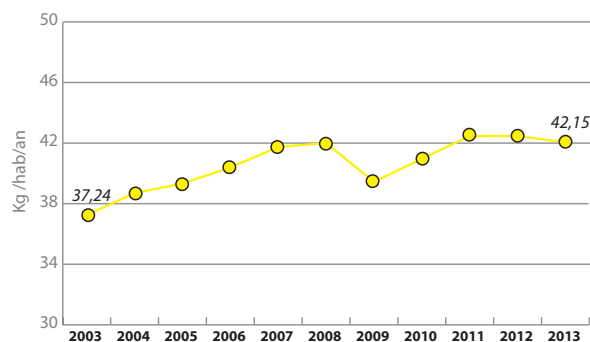
Evolution des ratios en kg/hab* /an

Ordures ménagères résiduelles



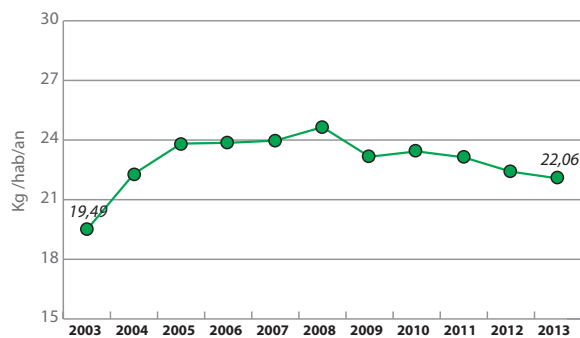
- 2,43 % / 2012
-22,12 % en 10 ans

Emballages et papiers-cartons



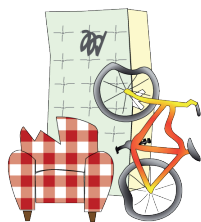
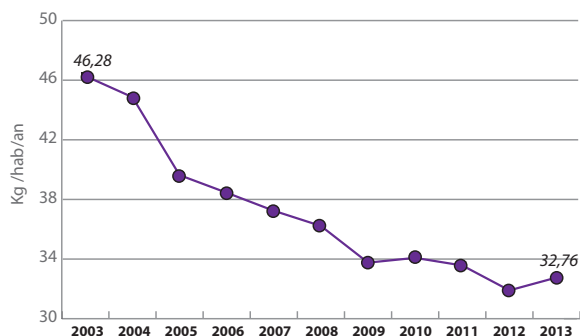
- 0,73 % / 2012
+13,19 % en 10 ans

Verre



-1,51 % / 2012
+13,25 % en 10 ans

Encombrants (hors Eco-site et bennes CTM)



+ 2,68 % / 2012
-29,21 % en 10 ans

* 2003 à 2008 : population 254 835 habitants (INSEE 1999)
2009 : population 267 840 habitants (INSEE 2006)
2010 : population 266 458 habitants (INSEE 2007)

2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)
2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)
2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)

Bilan du traitement

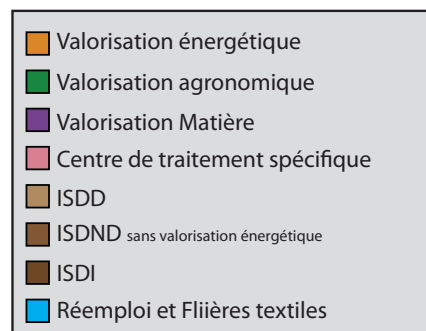
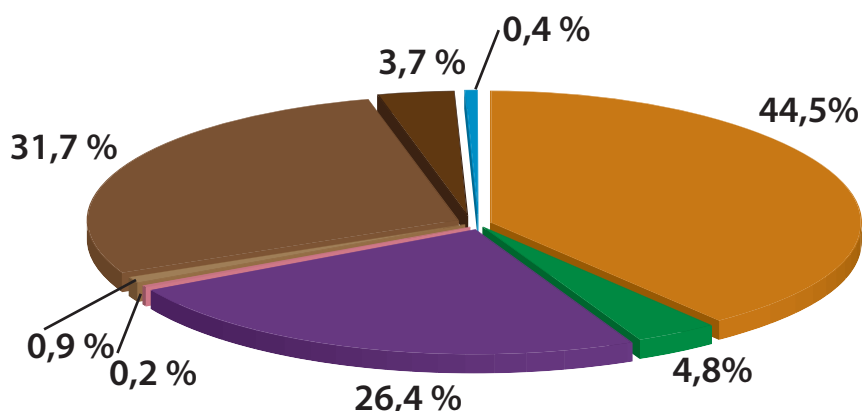
En 2013, les tonnages traités par incinération représentent 68 % du gisement des ordures ménagères résiduelles (OMR). L'objectif est d'incinérer 100 % des OMR en 2014 et par voie de conséquence de baisser les tonnages envoyés en ISDND.

Filières de Traitement	Tonnages
Valorisation énergétique	54 671 t
Valorisation matière	32 452 t*
Valorisation agronomique	5 917 t
Centre de traitement spécifique	271 t
ISDD ¹	1 050 t**
ISDND ²	38 983 t
ISDI ³	4 587 t
Réemploi et filières textiles	481 t


1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
 3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes


* dont 14 507 tonnes de sous-produits issus de l'incinération.
 ** sous-produits issus de l'incinération.

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2013



L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme Local de Prévention. Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers les filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008.



SYNDICAT

EMERAUDE

*Syndicat Emeraude
Parc d'activités des Colonnes
12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis Bouchard
Tél. : 01 34 11 92 92
Fax : 01 34 11 92 86
Email : contact@syndicat-meraude.com*